

Origine:
Doc. WSIS-II/PC-2/DT/6(Rév.2)-F

Document WSIS-II/PC-3/DT/6(Rév.2)-F
12 août 2005
Original: anglais

Président du Sous-Comité du PrepCom du SMSI

COMPILATION DES OBSERVATIONS FORMULEES SUR LES CHAPITRES UN (MECANISME DE MISE EN OEUVRE) ET QUATRE (LA SUITE) DE LA PARTIE OPERATIONNELLE

Le texte ci-après est une compilation des modifications qu'il est proposé d'apporter au projet de texte des Chapitres un et quatre de la partie opérationnelle (WSIS-II/PC-2/Doc. 3). Ces modifications s'appuient sur de nouvelles propositions reçues depuis la fin du PrepCom-2 (17-25 février 2005). En tant que telles, elles complètent les compilations initiales de propositions formulées pendant le PrepCom-2, qui font l'objet des Documents DT/2(Rév.3) et DT/5. Le présent document ne récapitule que les contributions proposant des modifications précises. Vous trouverez l'ensemble des contributions reçues depuis la tenue du PrepCom-2 sur le site web du SMSI à l'adresse: http://www.itu.int/wsis/documents/listing.asp?lang=en&c_event=ghc|5&c_type=co.

NOTE – Texte nouveau en gras. Texte supprimé: ~~supprimé~~. [*Observations en italiques.*]

Chapitre un – Mécanisme de mise en oeuvre

Texte existant	Sources du texte proposé	Texte proposé
<p>1. Nous sommes conscients que le moment est venu de passer des principes à l'action, en encourageant les parties prenantes à aller plus loin dans le Plan d'action, en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris à Genève et ceux nécessitant un surcroît d'efforts et de nouvelles ressources</p>	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p><i>[remplacer par]</i> 1. Nous sommes conscients que le moment est venu de passer des principes à l'action, tout en tenant compte des travaux en cours pour mettre en oeuvre le Plan d'action et en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés, toutes les parties prenantes doivent définir les domaines nécessitant un surcroît d'efforts et de ressources et doivent conjointement élaborer des stratégies et des mécanismes de mise en oeuvre adéquats à l'échelle mondiale, nationale et locale. Nous devons en particulier mettre en évidence les populations et les groupes qui restent marginalisés au niveau de l'accès aux TIC et de l'utilisation des TIC.</p>
	<p>Togo</p>	<p>1. ... les domaines dans lesquels des progrès ont été ou sont réalisés dans la mise en oeuvre ...</p>
<p>2. Nous reconnaissons le rôle majeur des gouvernements dans la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI au niveau national. Nous encourageons, au besoin, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies nationales globales, clairvoyantes et durables, en tant que partie intégrante des plans de développement national, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, en partenariat avec d'autres parties prenantes[, d'ici à 2008].</p>	<p>Ghana (Groupe africain)</p>	<p>2. <i>[dernière phrase]</i> avec d'autres parties prenantes[, d'ici à 2008].</p>
	<p>Groupe Jeunesse du SMSI (<i>Youth Caucus</i>)</p>	<p>2. Nous reconnaissons le rôle majeur des gouvernements, en collaboration avec différentes parties prenantes, dans la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI au niveau national. Nous encourageons, au besoin,, en tant que partie intégrante des plans de développement national durable, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, avec d'autres parties prenantes[, d'ici à 20082007].</p>
	<p>Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)</p>	<p>2. <i>[deuxième phrase]</i> Nous encourageons, ..., y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, en partenariat avec d'autres parties prenantes [, d'ici à 2008]. Ces plans devraient être conçus, analysés et élaborés avec la pleine participation de toutes les parties prenantes.</p>

	<p>Indigenous Family of the Civil Society</p>	<p>2. <i>[deuxième phrase]</i> ... y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, en partenariat avec autres toutes les parties prenantes [, d'ici à 2008]. Nous reconnaissons en particulier la nécessité de prendre dûment en compte la participation des groupes vulnérables et des peuples autochtones dans la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI, pour garantir l'existence d'une société de l'information inclusive.</p>
	<p>Union interparlementaire</p>	<p>2. <i>[après la dernière phrase]</i> ... Nous appelons les parlements à mettre en place un environnement propice aux cyberstratégies nationales en adoptant des cadres juridiques adaptés, en approuvant les budgets requis pour le financement de ces cyberstratégies et en en supervisant efficacement la mise en oeuvre.</p>
	<p>Coalisation informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p>2. <i>[deuxième phrase]</i> ... des cyberstratégies nationales, y compris des cyberstratégies sectorielles, globales, clairvoyantes et durables, en tant que partie intégrante ...</p>
	<p>République dominicaine</p>	<p><i>[Nous sommes favorables à l'indication d'une échéance, sans laquelle un plan opérationnel n'a pas de raison d'être. Cette échéance peut être fixée après un délai supplémentaire de réflexion; cependant, nous pensons que l'échéance 2008 pourrait représenter l'engagement à court terme dont notre région a besoin. Par ailleurs, nous approuvons les observations du Malawi.]</i></p>

<p>3. Nous saluons les efforts d'intégration régionale et internationale, contribution au développement de la société mondiale de l'information, une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles étant indispensable. Le dialogue au niveau régional devrait contribuer au renforcement des capacités au niveau national et à la mise au point, selon le cas, de cyberstratégies nationales ou de stratégies de mise en oeuvre régionales. La coopération Sud-Sud doit être améliorée afin que soit favorisé le partage des savoirs.</p>	Ghana (Groupe africain)	3. <i>[première phrase]</i> Nous saluons- soutenons les efforts d'intégration régionale et internationale ...
	Groupe Jeunesse du SMSI	3. <i>[deuxième phrase]</i> Le dialogue au niveau régional ..., de cyberstratégies et infrastructures TIC nationales ou de stratégies de mise en oeuvre régionales. <i>[dernière phrase]</i> La coopération Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Nord doit être améliorée ...
	Union mondiale des aveugles	3. <i>[deuxième phrase]</i> Le dialogue au niveau régional ..., de cyberstratégies nationales, à la formulation de concepts à vocation universelle ou de stratégies de mise en oeuvre régionales.
	Indigenous Family of the Civil Society	3. <i>[après la deuxième phrase]</i> En outre, nous insistons sur la nécessité d'instaurer un dialogue régional entre de multiples parties prenantes, afin d'assurer la pleine participation de toutes. La coopération Sud-Sud doit être améliorée afin que soit favorisé le partage des savoirs. La coopération régionale entre groupes vulnérables ainsi qu'entre populations autochtones doit être encouragée pour promouvoir leur intégration dans la société de l'information.
	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	3. de la société mondiale de l'information d'une société mondiale de l'information axée sur le développement , une <i>[Approuve le texte présenté par l'Argentine dans le DT/2(Rév.2), dans lequel mention est faite de cyberstratégies sectorielles.]</i> <i>[Approuve le texte présenté par l'Inde et le Brésil dans le DT/2(Rév.2), qui met l'accent sur la dernière ligne.]</i>
	République dominicaine	<i>[Il faut conserver l'appel à la coopération Sud-Sud et l'élargir, comme le propose le Malawi dans le DT/2(Rév.2), à la coopération Nord-Nord et Nord-Sud.]</i>

	Togo	3. Nous saluons les efforts d'intégration régionale et internationale, contribution au-visant au développement de la société mondiale de l'information, une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles étant indispensable pour favoriser le partage du savoir . Le dialogue au niveau régional Cela devrait contribuer au renforcement des capacités au niveau national ...
4. L'échange de points de vue et le partage de pratiques efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des décisions de Genève aux niveaux régional et international. A cette fin, il faudrait s'efforcer de fournir et de partager des connaissances et des savoir-faire utiles, concernant l'élaboration, le contrôle et l'évaluation de cyberstratégies ou de politiques nationales, selon le cas, destinées à réduire la fracture numérique.	Ghana (Groupe africain)	4. <i>[première phrase]</i> L'échange de points de vue et le partage de pratiques efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des décisions de Genève et de Tunis ...
	Togo	4. <i>[dernière phrase]</i> selon le cas, destinées à réduire la fracture numérique et à lutter contre la pauvreté .
	Groupe Jeunesse du SMSI	4. <i>[deuxième phrase]</i> A cette fin, il faudrait s'efforcer de mener des recherches et ...
	Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)	4. L'échange de points de vue et le partage de pratiques efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des décisions de Genève aux niveaux régional et international, dans le cadre d'un engagement explicite en faveur d'une politique mondiale de libre accès à l'information publique pertinente . A cette fin, il faudrait s'efforcer de fournir et de partager, entre toutes les parties prenantes , des connaissances et des savoir-faire utiles, concernant, destinées à réduire la fracture numérique.
	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	4. <i>[deuxième phrase]</i> A cette fin, il faudrait s'efforcer de fournir et de partager des connaissances et des savoir-faire utiles, y compris des méthodes efficaces visant à intégrer le principe d'égalité hommes-femmes concernant et l'évaluation de cyberstratégies ou de politiques nationales, selon le cas, en collaboration avec toutes les parties prenantes , destinées à réduire la fracture numérique.
	FAO	<i>[Approuve le texte présenté par le Malawi et le Ghana dans le DT/2(Rév.2).]</i>

	Groupe Jeunesse du SMSI	<i>[nouveau § 4bis]</i> 4bis. Nous invitons fermement le secteur privé et la société civile à collaborer activement avec les gouvernements à la mise en oeuvre de projets TIC au service du développement (ICT4D) et à l'amélioration de la fourniture des infrastructures et des services TIC.
5. Nous réaffirmons que, grâce à la coopération et au partenariat de toutes les parties prenantes, il sera possible de relever le défi qui s'offre à nous et de tirer parti du potentiel des TIC pour promouvoir les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et ainsi de continuer à améliorer le bien-être de tous les êtres humains et leur développement social.	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	5. les des objectifs de développement arrêtés au plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des priorités en matière de développement national et local, et ainsi de continuer à améliorer promouvoir le bien-être de tous les êtres humains et leur développement socio-économique de tous les êtres humains.
	Groupe Jeunesse du SMSI	<i>[nouveau § 5bis]</i> 5bis. Nous nous engageons à mobiliser des mécanismes novateurs de financement afin que tous puissent bénéficier des opportunités du numérique.
	République dominicaine	<i>[Approuve le texte présenté par la Colombie et par Cuba dans le DT/2(Rév.2), moyennant les modifications suivantes]</i> <i>[Nouveau § 5bis]</i> 5bis. Nous sommes déterminés à améliorer la connectivité et l'accès aux TIC aux niveaux mondial, régional et national, grâce au renforcement de la coopération internationale <u>entre toutes les parties prenantes</u> afin de favoriser les échanges de technologies, ainsi que la formation et le développement des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement de <u>participer pleinement à la société de l'information</u>. Dans ce contexte, nous nous engageons à évaluer à intervalles réguliers les incidences de cette coopération et à oeuvrer conjointement à l'élimination des éventuels obstacles.

<p>6. Nous sommes résolus à atteindre les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité et l'accès à l'emploi des TIC afin de promouvoir les objectifs du Plan d'action, qui sont à réaliser d'ici à 2015, et à utiliser les TIC comme outil pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, en:</p>	Japon	6. Nous sommes résolus à atteindre les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité et l'accès universel, ubiquiste, équitable et abordable à l'emploi des TIC ..., en:
	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	6. Nous réaffirmons notre détermination à fournir à tous, femmes et hommes, un accès équitable à l'information et au savoir. ... améliorer la connectivité universelle , et l'accès non discriminatoire, l'adaptation et l'utilisation à l'emploi des TIC afin de promouvoir ...
	FAO	6. Nous réaffirmons notre détermination à fournir à tous un accès équitable à l'information et au savoir. Nous sommes résolus à atteindre les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité universelle et l'accès non discriminatoire à l'emploi des TIC ...
	République dominicaine	<i>[Approuve le texte présenté par la Nouvelle-Zélande dans le DT/2(Rév.2), moyennant quelques <u>modifications</u>, comme suit]</i> 6. Nous réaffirmons notre engagement à fournir à tous les citoyens un accès équitable à l'information et au savoir. Nous sommes résolus à atteindre les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité et l'accès à l'emploi des TIC afin de promouvoir les objectifs du Plan d'action, qui sont à réaliser d'ici à 2015, et à les utiliser les TIC comme outil pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, en:
	CCBI	<i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED au § 6bis du DT/2(Rév.2).]</i>

<p>République dominicaine</p>	<p><i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED au § 6bis du DT/2(Rév.2), moyennant les modifications suivantes]</i></p> <p><i>[nouveau § 6bis] 6bis. Les organisations internationales pourraient développer leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités sur la base d'expériences concrètes et reproductibles des politiques et actions en matière de TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté grâce à une compétitivité améliorée des entreprises, entraînant une augmentation des échanges et de l'emploi. Ces programmes devraient être le fruit de dialogues sur les politiques de développement dont le but serait de rendre cohérentes les stratégies nationales et internationales de développement.</i></p>
<p>Groupe de travail de la société civile sur le financement</p>	<p><i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED au § 6bis du DT/2(Rév.2), moyennant les modifications suivantes]</i></p> <p><i>[nouveau § 6bis] 6bis. Les organisations internationales pourraient développer leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités sur la base d'expériences concrètes et reproductibles des politiques et actions TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté grâce à une <u>compétitivité améliorée des entreprises</u> <u>politique de renforcement de la coopération, y compris de la réglementation</u>, entraînant une augmentation des échanges et de l'emploi. Ces programmes devraient être le fruit de dialogues sur les politiques de développement <u>et d'une coopération</u> dont le but serait de rendre cohérentes les stratégies nationales et internationales de développement.</i></p>

a) intégrant les cyberstratégies nationales dans les plans d'action nationaux ou en les alignant sur ces plans, selon le cas, [assorties de mesures, limitées dans le temps/si possible, d'ici à 2008], destinées à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;	Ghana (Groupe africain)	a) intégrant les cyberstratégies nationales dans les plans d'action nationaux et régionaux ou en les alignant sur ces plans, selon le cas, [assorties de mesures, limitées dans le temps/si possible, d'ici à 2008], ...
	Groupe Jeunesse du SMSI	a) intégrant les cyberstratégies nationales dans les plans d'action nationaux en faveur du développement durable ou en les alignant sur ces plans, selon le cas, [assorties de mesures, limitées dans le temps/si possible, d'ici à 2008] d'ici à 2007 , destinées à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;
	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	a) ... intégrant les cyberstratégies nationales, y compris les cyberstratégies sectorielles, ... , destinées à la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux qui sont énoncés de dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que des priorités de développement à l'échelle nationale et locale ;
	FAO	<i>[Approuve le texte présenté par l'Union européenne et le Canada dans le DT/2(Rév.2).]</i>
	République dominicaine	<i>[Il est important de fixer une échéance pour que les gouvernements souscrivent des engagements.]</i> <i>[L'échéance de 2010 proposée par l'Union européenne/le Luxembourg serait appropriée.]</i> <i>[Approuve le texte présenté par l'Argentine et le Brésil dans le DT/2(Rév.2).]</i>
b) concevant et mettant en oeuvre des politiques et un environnement réglementaire propices à la création d'entreprises de TIC et encourageant les investissements et la mobilisation des ressources nationales;	CCBI	<i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED dans le DT/2(Rév.2).]</i>

	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p>b) concevant et mettant en oeuvre des politiques et un environnement réglementaire propices à la création d'entreprises de TIC et encourageant les investissements qui encouragent l'action publique, la collaboration au niveau de la communauté et la mobilisation des ressources nationales et qui garantissent l'élimination de la discrimination contre les femmes en ce qui concerne la ségrégation professionnelle et la segmentation du travail, les disparités salariales et les systèmes de crédit;</p> <p><i>[nouveau § bbis)] bbis)</i> Reconnaisants que les infrastructures numériques de l'information et de la communication, et surtout l'Internet, constituent la trame de la société de l'information, et encourageant l'accès à la connectivité, aux logiciels libres, aux logiciels à code source ouvert et aux modèles de contenus ouverts, qui constituent trois piliers de cette infrastructure TIC pour la mise en oeuvre de nouveaux modes de production, de propriété et d'accès, compatibles avec une société de l'information axée sur le développement;</p>
	<p>Conseil international des archives</p>	<p><i>[nouveau § 6 bbis)] bbis)</i> Encourageant de bonnes pratiques de gestion de l'information dans les secteurs public et privé, pour assurer la fiabilité et l'accessibilité permanente de l'information publique; encourageant aussi la recherche de solutions techniques pour remédier au problème de l'obsolescence technologique et assurer la survie et la transmission des contenus informatiques;</p>
	<p>Groupe de travail de la société civile sur le financement <i>(observations sur le texte proposé par l'Egypte, l'Arabie saoudite et le Groupe des Etats arabes)</i></p>	<p>b) concevant et mettant en oeuvre des politiques et un environnement réglementaire <u>ainsi qu'un cadre d'accompagnement qui tienne compte des réalités nationales</u>, propices à la création d'entreprises de TIC, <u>qu'elles soient individuelles, communautaires ou collectives</u>, et encourageant les investissements et la mobilisation des ressources nationales;</p>

	<p>Groupe de travail de la société civile sur le financement <i>(observations sur le texte proposé par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED)</i></p>	<p><i>[remplacer le § 6b par]</i> b) Un environnement commercial sain est fondamental pour que les <u>entreprises</u> activités de fabrication, de <u>commerce et de consommation</u> prospèrent et tirent parti des TIC. Cela inclut un contexte commercial ouvert, transparent et concurrentiel, des règles de droit claires et indépendantes pour toutes les <u>entreprises</u> les <u>opérateurs, les producteurs de biens et de services, les intermédiaires, les consommateurs et les utilisateurs de TIC</u>, des modalités simples de création, de transformation et de dissolution d'entreprises, des réglementations transparentes, simples et accessibles et un traitement juridique équitable et stable pour les transactions nationales et transfrontières. L'existence de moyens de transaction, de mécanismes de confiance, <u>d'infrastructures</u>, de moyens logistiques, de transport et d'accès aux installations d'énergie et de communication sont indispensables;</p>
	<p>UPU</p>	<p><i>[nouveau 6b bis]</i> b.bis. Renforçant les capacités TIC pour améliorer l'accès aux réseaux et services physiques d'information et de communication et l'utilisation de ces réseaux et services;</p>
<p>c) renforçant les capacités des personnes en matière de TIC et en améliorant les programmes éducatifs pour permettre un accès plus grand aux TIC;</p>	<p>Ghana (Groupe africain)</p>	<p>c) renforçant les capacités des personnes et des institutions, et ...</p>
	<p>CCBI</p>	<p><i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED dans le DT/2(Rév.2).]</i></p>
	<p>Groupe Jeunesse du SMSI</p>	<p>c) renforçant les capacités des personnes en matière de TIC et en améliorant les programmes éducatifs et les programmes de formation et d'apprentissage tout au long de la vie pour permettre un accès plus grand aux TIC;</p>
	<p>Union mondiale des aveugles</p>	<p>c) renforçant les capacités des personnes en matière de TIC et en améliorant les programmes éducatifs pour permettre un accès plus grand aux TIC pour tous les groupes et tous les particuliers;</p>

	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	c) renforçant développant les capacités des personnes en matière de TIC, l'accent étant particulièrement mis sur les femmes, les communautés et les institutions , et en améliorant fournissant des programmes éducatifs, y compris au moyen d'un enseignement et d'une formation informels , pour permettre un accès plus grand aux TIC, une meilleure adaptation à ces technologies et une meilleure utilisation de ces technologies;
	Conseil international des archives	<i>[Approuve le texte présenté par la Suisse et la Nouvelle-Zélande dans le DT/2(Rév.2).]</i>
d) encourageant le volontariat communautaire dans le secteur ICT4D;	Ghana (Groupe africain)	d) encourageant le volontariat communautaire dans le secteur ICT4D; encourageant le volontariat communautaire et l'accès communautaire pour promouvoir les applications TIC;
	FAO	<i>[remplacer par]</i> d) donnant aux communautés les moyens de leur autonomie dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement;
e) encourageant l'adoption de mesures publiques destinées à permettre/favoriser/assurer une accessibilité bon marché aux matériels ainsi qu'aux logiciels dans les régions en développement, en particulier dans les zones rurales;	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	e) ... dans les zones rurales, compte tenu de la situation et des besoins des catégories désavantagées et marginalisées, femmes y compris;
	FAO	<i>[Approuve le texte présenté par le Brésil dans le DT/2(Rév.2).]</i>
	Conseil international des archives	<i>[après le paragraphe, ajouter le texte suivant], en veillant à ce que les services de bibliothèque, d'archives et autres services d'information soient en mesure de fournir du contenu et d'appuyer l'enseignement formel et informel, la recherche et l'innovation;</i>
	République dominicaine	e) encourageant l'adoption de mesures publiques destinées à permettre/favoriser/ assurer une accessibilité bon marché aux matériels ainsi qu'aux logiciels, à la connectivité, au renforcement des capacités et au contenu local dans les régions en développement, en particulier dans les zones rurales;

f) améliorant l'accès aux connaissances sanitaires à l'échelle mondiale, dans des secteurs aussi divers que la coopération mondiale dans les situations d'urgence, pour qu'elles puissent être à la portée des professionnels de la santé, mais aussi des simples particuliers afin d'améliorer les soins de santé et la qualité de vie;	Ghana (Groupe africain)	<i>[nouveau fbis.] f.bis. production de contenu local et établissement de liens avec les ruraux. Appui à la production locale de contenus et lutte contre la pauvreté dans les zones rurales;</i>
	FAO	<i>[nouveau § fbis] fbis améliorant l'accès aux connaissances dans le domaine agricole et à la production de contenu local dans les zones rurales;</i>
g) mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour prévoir et contrôler les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques.	Ghana (Groupe africain)	g) mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce, dans toutes les régions à risque du monde , pour prévoir et contrôler les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques.
	Union mondiale des aveugles	g) mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce, accessibles à tous les groupes et à tous les particuliers , pour prévoir et contrôler les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques.
	FAO	<i>[Approuve le texte présenté par l'Union européenne dans le DT/2(Rév.2).]</i>
	Groupe Jeunesse du SMSI	<i>[nouveau § 6. o1)] o1) numérisant le patrimoine culturel dans l'intérêt des générations futures;</i> <i>[nouveau § 6. o2)] o2) veillant à ce que les entreprises du secteur des TIC adoptent des processus de fabrication sans danger pour l'environnement, y compris par la dématérialisation des produits et l'élimination en toute sécurité des déchets électroniques.</i>
	CCBI	<i>[Approuve le texte présenté par l'OIT, l'OCDE et la CNUCED aux points 6. k1), 6. k2) et 6. k3) du DT/2(Rév.2).]</i> <i>[Ajouter au point 6. k3) du DT/2(Rév.2) un nouvel alinéa comme suit]</i> v) établissant des mécanismes qui aident les PME locales à adapter les produits et applications aux particularités du marché et du contexte culturel qui sont les leurs;

	<p>Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)</p>	<p><i>[nouveau § 6. p)] p)</i> encourageant des politiques publiques qui visent à garantir et à renforcer la liberté de la presse et de l'information ainsi que l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias et à réduire les déséquilibres internationaux affectant les médias.</p>
	<p>Japon</p>	<p><i>[nouveau § 6. q)] q)</i> mettant en place des réseaux TIC et développant des services accessibles à tous, à tout moment et en tout lieu.</p>
	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p><i>[nouveau § 6. r1)] 6. r1)</i> établissant des mécanismes visant à réduire autant que possible les inconvénients de l'utilisation et de la fabrication des TIC pour les personnes et pour l'environnement, en particulier en ce qui concerne l'élimination et la collecte de pièces détachées et de produits chimiques provenant d'appareils informatiques.</p> <p><i>[nouveau § 6. r2)] 6. r2)</i> établissant des programmes destinés aux universitaires, aux communautés, à l'industrie et aux gouvernements pour la formation permanente aux bonnes pratiques applicables à la conception et à la mise en oeuvre des TIC, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de normes techniques ouvertes et de conception universelle et participative.</p>
	<p>République dominicaine</p>	<p><i>[remplacer le nouveau § 6. 11) du DT/2(Rév.2) par ce qui suit] s1)</i> L'élaboration de programmes et modèles durables pour la diffusion des TIC dans les pays en développement et les pays les moins avancés, afin d'établir des lignes directrices concernant l'accès, la connectivité, la formation de collaborateurs, la création de contenu local et l'échange d'informations sur le plan scientifique, communautaire, culturel, économique et au niveau de l'entreprise, entre autres.</p> <p><i>[supprimer le § 6. 12) du DT/2(Rév.2)]</i></p>

		<p><i>[remplacer le § 6. l3) du DT/2(Rév.2) par ce qui suit]</i> s2) L'élaboration et la mise en oeuvre, aux niveaux national et régional, d'une architecture/plate-forme commune pour toutes les applications de cybergouvernement ainsi que la formation de groupes d'action régionaux qui assureraient le suivi de ces projets.</p> <p><i>[remplacer le § 6. l4) du DT/2(Rév.2) par ce qui suit]</i> s3) La transformation de la radio et de la télévision en outils d'enseignement et d'apprentissage. Les enseignements tirés de ce processus seront échangés sur des forums en ligne interactifs.</p>
	<p>FAO</p>	<p><i>[Approuve le texte proposé par le Bangladesh dans les nouveaux § 6. h1) et 6. h2) du DT/2(Rév.2).]</i></p> <p><i>[Approuve le texte proposé par le Brésil dans le nouveau § 6. i) du DT/2(Rév.2).]</i></p> <p><i>[Approuve le texte proposé par la République sudafricaine dans les nouveaux § 6. j1) et 6. j2) du DT/2(Rév.2).]</i></p> <p><i>[Approuve le texte proposé par l'UNESCO dans le nouveau § 6. m) du DT/2(Rév.2).]</i></p>
	<p>Ghana (Groupe africain)</p>	<p><i>[nouveau § 6t1]</i> 6t1. Accordant une attention et un appui accrus au développement des ressources humaines et à l'éducation pour la société de l'information, l'accent étant mis sur les jeunes et sur les femmes, afin de renforcer la contribution à l'économie du savoir, au sens large.</p> <p><i>[nouveau § 6t2]</i> 6t2. Puisque les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans le développement et l'utilisation des TIC dans la plupart des pays en développement, les obstacles qui les empêchent de contribuer pleinement au développement de la société de l'information devraient être surmontés. Dans ce contexte, les PME devraient être aidées à renforcer leurs capacités, à créer des coentreprises et à avoir accès aux capitaux et aux marchés, sur les plans régional et national.</p>

		[nouveau § 6t3] 6t3. en affectant des ressources budgétaires suffisantes pour satisfaire aux objectifs énoncés au titre des cyberstratégies, en établissant un cadre de départ de dépenses à moyen terme.
<p>7. Le Plan d'action de Genève considère comme important d'élaborer un système international de suivi et d'évaluation, en tenant compte des conditions propres à chaque pays. Nous applaudissons aux initiatives prises à cet égard, en particulier par les principaux acteurs chargés de la mesure statistique des TIC qui ont conjugué leurs forces pour créer un partenariat mondial sur la "Mesure des TIC pour le développement". Nous encourageons les bureaux nationaux de la statistique à prêter leur concours en fournissant des données et en apportant un soutien technique.</p>	Ghana (Groupe africain)	<p>7. <i>[deuxième phrase]</i> Nous applaudissons aux initiatives prises à cet égard, en particulier par les principaux acteurs chargés de la mesure statistique des TIC qui ont conjugué leurs forces pour créer un partenariat mondial sur la "Mesure des TIC pour le développement".</p> <p><i>[dernière phrase]</i></p> <p>Nous encourageons les bureaux nationaux de la statistique, les Commissions régionales des Nations Unies, les organisations sous-régionales et des autres parties prenantes à prêter leur concours en fournissant des données et en apportant un soutien technique, si nécessaire.</p>
	Groupe droits de l'homme	<p><i>[Il conviendrait de définir des indicateurs précis afin d'évaluer le stade de réalisation d'une société de l'information qui protège et encourage les droits de l'homme. Ces indicateurs devraient être les critères qui nous serviront à mesurer les progrès et à évaluer les législations et politiques des Etats. Les objectifs du Millénaire pour le développement et la concrétisation des droits de l'homme sont interdépendants, l'un ne pouvant pas progresser sans l'autre. Ces indicateurs relatifs aux droits de l'homme font donc partie intégrante des indicateurs globaux de mesure des TIC pour le développement.]</i></p>
	Groupe Jeunesse du SMSI	<p>7. <i>[dernière phrase]</i> Nous encourageons ... en fournissant des données ventilées par sexe et par âge et en apportant un soutien technique.</p>

	<p>Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)</p>	<p><i>[Le titre de cette section devrait être modifié pour devenir "Indicateurs et données de recherche".]</i></p> <p><i>[nouveau § 7bis)] 7bis). Nous applaudissons aux initiatives prises dans le domaine de la recherche, en particulier en sciences sociales, pour définir et appliquer des critères et des méthodes appropriées d'analyse et d'évaluation des résultats internationaux et des initiatives régionales et nationales sous l'angle des principes fondamentaux adoptés à Genève (édifier "une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement"), ce qui contribue pour beaucoup à la réalisation des objectifs du SMSI. Il convient d'encourager et de soutenir à tous les niveaux les institutions de recherche et de reconnaître leur intérêt en tant que partie prenante. Nous encourageons ...</i></p>
	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p><i>[deuxième phrase] ... en particulier par les principaux acteurs chargés de la mesure statistique des TIC qui ont conjugué leurs forces pour créer un partenariat mondial sur la "Mesure des TIC pour le développement".</i></p> <p><i>[après la dernière phrase] Le système statistique et d'évaluation devrait être conçu pour prendre en compte les réalités sociales existantes, en particulier les différences hommes/femmes. Nous réaffirmons la nécessité d'inclure des indicateurs sexospécifiques et d'analyser sous l'angle du genre l'utilisation des TIC et les besoins en matière de TIC.</i></p>
	<p>République dominicaine</p>	<p><i>[Supprimer le texte présenté par la République dominicaine dans le DT/2(Rév.2).]</i></p>

	Togo	<p>7. Le Plan d'action de Genève considère comme important d'élaborer un système international de suivi et d'évaluation, en tenant compte des conditions propres à chaque pays. Nous reconnaissons toutefois qu'afin d'établir des comparaisons entre les pays et entre les régions, il sera nécessaire de définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux adaptés, harmonisés et acceptés au plan international. Nous applaudissons aux encourageons donc les initiatives prises à cet égard, en particulier par les principaux acteurs ou institutions chargés de la mesure statistique des TIC qui ont conjugué leurs forces et espérons qu'ils poursuivront leurs efforts pour créer un partenariat mondial sur la "Mesure des TIC pour le développement". Nous encourageons les bureaux nationaux de la statistique à prêter leur concours en fournissant des données et en apportant un soutien technique. Au cas où les institutions chargées de la mesure des indicateurs TIC seraient distinctes des bureaux nationaux de la statistique, une étroite collaboration entre ces deux organismes, et avec d'autres parties prenantes, sera essentielle.</p>
<p>8. Nous sommes convaincus que nos objectifs peuvent être réalisés grâce à la participation et à la coopération de toutes les parties prenantes à la société de l'information. Nous encourageons une coopération suivie entre les parties prenantes, et parmi elles, pour garantir une mise en oeuvre efficace des décisions de Genève et de Tunis, par exemple par la promotion de partenariats entre plusieurs secteurs et notamment de partenariats public-privé (PPP), dans un effort et un dialogue concertés avec les pays les moins avancés, les donateurs et les acteurs du secteur des TIC.</p>	Ghana (Groupe africain)	<p>8. <i>[après la première phrase]</i> Nous reconnaissons également que l'organisation de partenariats optimaux nécessite des compétences techniques et appelons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à créer, à l'issue du Sommet de Tunis, un groupe de travail composé d'experts qui exerceraient, à titre consultatif, des fonctions consistant à suivre l'évolution des partenariats conclus entre de multiples parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Nous encourageons ...</p>
	Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)	<p>8. <i>[deuxième phrase]</i> Nous encourageons ... partenariats public-privé (PPP), la création de plates-formes thématiques nationales et régionales réunissant de multiples parties prenantes, dans un effort ... du secteur des TIC.</p>

	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	8. ... la société de l'information - gouvernements, société civile, secteur privé et organisations multilatérales. Nous encourageons une coopération suivi renforcée entre les parties prenantes aux niveaux global, national et local, ...
	République dominicaine	8. [<i>deuxième phrase</i>] ... avec les pays en développement et les pays les moins avancés, ...
	FAO	[<i>Approuve le texte présenté par les organisations de la société civile dans le DT/2(Rév.2).</i>]
	Canada	[<i>Propose la mise en place d'un mécanisme informel, afin d'assurer la coordination entre toutes les parties prenantes pour le suivi et la mise en oeuvre des documents finals du SMSI. Cette proposition s'inscrirait dans le cadre défini par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 57/270B.</i>]
	Groupe de travail de la société civile sur le financement	[<i>Dans un souci d'harmonisation avec la Déclaration de principes de la phase de Genève, il est nécessaire d'inclure toutes les parties prenantes, en particulier la société civile, dans les partenariats public-privé et les partenariats entre plusieurs secteurs.</i>] [<i>Nouvelle dernière phrase?</i>] Mobiliser des ressources pour les mettre à la disposition des institutions des Nations Unies, sur le plan mondial et régional, dans le cadre de leur mandat et de leurs compétences (santé, éducation, culture, information, communication, commerce, paix, démocratie) et contrôler que ces ressources soient utilisées à bon escient pour élargir l'accès aux TIC.

<p>9. Nous nous engageons à évaluer et à suivre les progrès qui seront réalisés en vue de la réduction de la fracture numérique, compte tenu des niveaux de développement différents, afin d'atteindre les objectifs de développement qui ont été décidés à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et d'évaluer l'efficacité des efforts d'investissement et de coopération internationale consacrés à l'édification de la société de l'information. Nous encourageons toutes les parties prenantes au SMSI à continuer d'alimenter en informations, nouvelles ou actualisées, la base de données de l'inventaire des activités du SMSI, qui a été lancée en octobre 2004 par le SE-SMSI et sera tenue à jour par l'UIT, afin qu'elle devienne un précieux outil, même après la conclusion de la phase du Sommet de Tunis.</p>	Ghana (Groupe africain)	<p>9. <i>[après la première phrase]</i> Tous les pays sont invités à établir un mécanisme de collecte des informations au niveau national, avec la participation de toutes les parties intéressées. Nous encourageons toutes les parties prenantes au SMSI ...</p>
	Togo	<p>9. Nous nous engageons à évaluer et à suivre les progrès qui seront réalisés pour améliorer et optimiser l'accès aux TIC et l'utilisation des TIC en vue de la réduction de la fracture numérique, compte tenu des niveaux de développement différents, afin d'atteindre ...</p>
	Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	<p><i>[Approuvent le texte présenté par le Canada dans le DT/2(Rév.2).]</i></p>
	FAO	<p><i>[Approuve le texte présenté par l'Union européenne dans le DT/2(Rév.2).]</i></p>
<p>10. Pour garantir la durabilité du processus du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, nous convenons d'instaurer un mécanisme de mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de Tunis, qui se fondera sur la coopération entre les gouvernements et toutes les parties prenantes et qui aura pour premier objectif d'aider les pays et les sociétés à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. A cette fin, pour chaque grande orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de Tunis (voir l'Annexe ci-après), on aura une équipe constituée de parties prenantes qui sera chargée d'encourager la mise en oeuvre. Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU de désigner, parmi les organes existants ou les institutions spécialisées des Nations Unies, ceux et celles qui [modéreront/coordonneront] le travail de chacune de ces équipes, en fonction de leurs mandats respectifs et en tirant parti de leurs connaissances spécialisées, et dans les limites de leurs ressources existantes.</p>	Ghana (Groupe africain)	<p>10. <i>[après la dernière phrase]</i> Nous recommandons en outre l'établissement, au niveau régional, de partenariats réunissant de multiples parties prenantes autour des Commissions régionales des Nations Unies, afin d'assurer la mise en oeuvre des décisions prises à Genève et à Tunis et d'organiser tous les deux ans des conférences régionales de suivi.</p>
	Togo	<p>10. Pour garantir de manière durable la durabilité des résultats du processus du SMSI une fois terminée pendant la phase de Tunis, ... A cette fin, pour chaque grande orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de Tunis (voir l'Annexe), on aura une équipe constituée de parties prenantes qui sera chargée d'encourager la mise en oeuvre. Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU de désigner, parmi les organes existants ou les institutions spécialisées des Nations Unies, ceux et celles qui [modéreront/coordonneront] le travail de chacune de ces équipes, en fonction de leurs mandats respectifs et en tirant parti de leurs connaissances spécialisées, et dans les limites de leurs ressources existantes en particulier en ce qui concerne les applications TIC,</p>

		<p>nous recommandons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies confie le suivi et la mise en oeuvre aux organes et aux institutions spécialisées des Nations Unies, en fonction de leurs mandats et de leurs compétences respectives. La procédure de présentation des rapports devrait suivre la pratique existante au sein du système des Nations Unies.</p>
	<p>Groupe de travail de la société civile sur la mise en oeuvre et le suivi</p>	<p>10. Pour garantir la durabilité du processus du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, nous convenons d'instaurer un mécanisme de mise en oeuvre multi-parties prenantes pour une mise en oeuvre efficace et transparente des Plans d'action de Genève et de Tunis, qui se fondera sur la coopération entre les gouvernements et toutes les parties prenantes et qui aura pour premier objectif d'aider les pays et les sociétés à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'édifier des sociétés de l'information ouvertes, inclusives et durables.</p> <p>A cette fin, pour chaque grande-orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de Tunis (voir domaine thématique indiqué dans l'Annexe ci-après), on aura il sera constitué une équipe constituée de multi-parties prenantes qui sera chargée d'en encourager la mise en oeuvre de faciliter et d'encourager la mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de Tunis.</p> <p><i>[Nouvelle phrase]</i></p> <p>Chaque équipe thématique multi-parties prenantes chargée de la mise en oeuvre devrait être établie au terme d'un processus ouvert et inclusif qui s'appuie sur les mécanismes innovants expérimentés pendant le SMSI, une attention particulière étant portée à la parité hommes-femmes et à une représentation régionale équitable.</p>

		<p><i>[remplacer la dernière phrase par ce qui suit]</i></p> <p>Il est demandé à toutes les organisations internationales, y compris aux organes et institutions des Nations Unies, d'appuyer les efforts des équipes thématiques multi-parties prenantes, dans leurs domaines de compétence respectifs.</p> <p><i>[Si la phrase existante est conservée, remplacer [modérerons/coordonnerons] par [faciliterons] et supprimer dans les limites de leurs ressources existantes.]</i></p>
	<p>Groupe Jeunesse du SMSI</p>	<p><i>[deuxième phrase]</i> A cette fin, ..., une équipe constituée de parties prenantes, représentant différents secteurs, qui sera chargée d'en encourager la mise en oeuvre.</p>
	<p>UIT/UNESCO</p>	<p>10. Pour garantir la durabilité du processus du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, nous convenons d'instaurer un mécanisme de mise en oeuvre des du Plans d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis, qui se fondera sur la coopération entre les gouvernements et toutes les parties prenantes et qui aura pour premier objectif d'aider les pays et les sociétés à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à convertir la fracture numérique en opportunités du numérique pour tous. A cette fin, pour chaque grande orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis (voir l'Annexe ci-après), on aura il sera constitué une équipe constituée de multi-parties prenantes qui sera chargée d'en encourager la mise en oeuvre. Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU de désigner, parmi les organes existants ou les institutions spécialisées des Nations Unies, ceux et celles qui [modéreront/coordonneront] le travail Des coordonnateurs des travaux de chacune de ces équipes seront désignés parmi les organes ou institutions spécialisées existants des Nations Unies, en fonction de leurs mandats respectifs et en tirant parti de leurs connaissances spécialisées, et dans les limites de leurs ressources existantes.</p>

	<p>Groupe de travail de la société civile sur les brevets, les droits d'auteur et les marques, Groupe de travail de la société civile sur l'information scientifique</p>	<p><i>[remplacer le § 10 par le texte suivant]</i> 10. A cette fin, pour chaque grande orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de Tunis (voir l'Annexe ci-après), il sera constitué un Groupe de travail multi-parties prenantes chargé de promouvoir et de surveiller la mise en oeuvre des recommandations relatives à chaque grande orientation et de faire, s'il y a lieu, de nouvelles propositions d'amélioration pratique. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de désigner et d'établir un Groupe de travail pour chaque grande orientation, dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif qui établit un mécanisme garantissant la participation pleine et active des gouvernements, du secteur privé et de la société civile des pays en développement et des pays développés, y compris des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies, et avec la participation des organisations et forums intergouvernementaux et internationaux concernés. Pour chaque grande orientation, le Secrétaire général de l'ONU déterminera quelles sont les institutions spécialisées des Nations Unies qui participent aux activités de chaque groupe de travail précis, en fonction de leurs mandats respectifs. Chacune de ces institutions spécialisées, dans les limites de ses ressources existantes, apportera une assistance financière et administrative à chaque groupe de travail multi-parties prenantes et déploiera tous ses efforts pour assurer la mise en oeuvre de chaque grande orientation, en tirant parti de ses connaissances spécialisées.</p>
--	--	--

	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p>10., qui se fondera sur la coopération entre les gouvernements et toutes les parties prenantes et qui aura pour premier objectif d'aider les pays et les sociétés à réaliser les objectifs de développement à contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi qu'à fixer des priorités de développement sur le plan local et national. A cette fin, pour chaque grande orientation mentionnée dans les Plans d'action de Genève et de Tunis (voir l'Annexe ci-après), et pour les deux thèmes communs à plusieurs secteurs, à savoir les femmes et les TIC, d'une part, et les TIC au service des communautés locales, d'autre part, on aura une équipe Nous demandonsde leurs connaissances spécialisées, et dans les limites de leurs ressources existantes. Des ressources doivent être mobilisées pour permettre aux institutions disposant du savoir-faire requis de contribuer à la mise en oeuvre et à la coordination.</p>
	<p>République dominicaine</p>	<p><i>[Approuve le texte présenté par les organisations de la société civile dans le DT/2(Rév.2).]</i></p> <p><i>[remplacer le texte présenté par la République dominicaine par le § 10bis. comme suit] 10bis. Certains des mécanismes qui pourraient être utilisés pour assurer le suivi de la mise en oeuvre pour la réalisation des objectifs formulés dans le Plan d'action pourraient être les suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> i) groupes de travail/groupes d'action spécialisés appelés à travailler soit sur chaque objectif pris séparément, soit sur des objectifs groupés et qui se réuniraient à intervalles réguliers; ii) forums interactifs en ligne, avec la participation de membres désignés chargés d'y contribuer et de rassembler des informations sur les modalités de la mise en oeuvre à l'échelle locale;

		<p>iii) définition de meilleures pratiques et élaboration de bases de données contenant des lignes directrices/modèles, avec accès en ligne;</p> <p>iv) rapports sur l'avancement des travaux, qui seront transmis à intervalles réguliers aux groupes de travail.</p>
	<p>Groupe droits de l'homme AIERI</p>	<p><i>[Il conviendrait de créer une Commission indépendante sur la société de l'information et les droits de l'homme, composée d'experts hautement qualifiés ayant une large représentation géographique et chargée de contrôler et d'évaluer les pratiques et politiques concernant les droits de l'homme et la société de l'information. Cette mesure revêt une urgence particulière, étant donné la tendance dans plusieurs pays - du nord comme du sud - à sacrifier les droits de l'homme au nom de la "sécurité". Une Commission qui s'occuperait de suivre et de promouvoir les normes en matière de droits de l'homme dans la société de l'information pourrait être très utile à la réalisation de cet objectif, dans le cadre d'une grande orientation "droits de l'homme". Nous recommandons que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme assure la coordination des travaux d'une telle équipe et que ses conclusions et recommandations figurent dans son rapport annuel.]</i></p>
	<p>Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)</p>	<p><i>[Approuve la proposition de création d'un Groupe d'action interorganisations qui jouerait le rôle d'organe de coordination, avec la pleine participation de représentants de toutes les parties prenantes.]</i></p>
	<p>Canada</p>	<p><i>[Propose d'adopter comme mécanisme de suivi du SMSI le précédent établi par des Sommets antérieurs des Nations Unies.]</i></p> <p><i>[Approuve le mécanisme solidement établi qui permet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de rendre compte à intervalles réguliers, à l'Assemblée générale des Nations Unies.]</i></p>

		<p><i>[Propose qu'au Sommet de Tunis, il soit demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de rendre compte à l'Assemblée générale, à intervalles réguliers, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements souscrits au cours des phases de Genève et de Tunis de la procédure du SMSI.]</i></p>
	Etats-Unis d'Amérique	<p><i>[nouveaux § 10 + 11] 10 + 11 Afin de garantir la durabilité du processus du SMSI une fois le Sommet terminé, les organes, organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies devraient en intégrer les résultats dans leurs mandats respectifs. En ce qui concerne la partie opérationnelle, les travaux devraient se fonder sur les modalités novatrices, participatives et prévoyant la collaboration de multiples parties prenantes, appliquées dans ce processus. Il faudrait en outre demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter un rapport annuel sur ces mesures de suivi.</i></p>

	Union européenne	<p><i>[nouveaux § 10 + 11]</i> 10. + 11. La mise en oeuvre intégrale est extrêmement importante pour assurer la durabilité des résultats du SMSI une fois achevées les phases de Genève et de Tunis. Les gouvernements, les organes des Nations Unies et les autres parties prenantes devraient en intégrer les résultats dans leurs politiques et stratégies, en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. A cet égard, les politiques et stratégies nationales de développement, ainsi que l'approche multi-parties prenantes, jouent un rôle capital. La mise en oeuvre sera facilitée par l'adoption d'une méthode intégrée et coordonnée, faisant appel à la participation de toutes les parties prenantes intéressées, en particulier dans le cadre de partenariats entre elles. Le CCS (Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) sera chargé d'assurer la coordination entre les institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales. Une commission placée sous son autorité pourrait s'acquitter de cette tâche. La présidence de cette commission, qui s'effectuerait par roulement, serait partagée entre plusieurs membres. Le secteur privé et la société civile présenteront leur contribution après consultation avec le CCS. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est chargé de rendre compte, à intervalles réguliers, à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI.</p>
--	------------------	---

<p>11. Le [modérateur/coordonnateur] de chaque équipe visée dans l'Annexe ci-après devrait à intervalles élaborer un rapport sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de Tunis à partir des informations que lui fourniront les parties prenantes et des résultats de leur collaboration, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement, arrêtés à l'échelle internationale, de la Déclaration du Millénaire, et le soumettre à [un organe de coordination donné]. Le [Chef de cet organe de coordination donné] soumettra des rapports réguliers à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de son Règlement intérieur.</p> <p>[Options en vue d'un organe de coordination donné (avec la participation de représentants de toutes les parties prenantes):</p> <ul style="list-style-type: none"> • UIT/SE-SMSI; • "division existante de l'ONU" (à l'intérieur du DAES) pour le suivi des grandes conférences onusiennes; • une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies nouvellement créée, du type HLSOC (assistée par un secrétariat de 2-3 personnes); • un forum du type Groupe d'études des Nations Unies sur les TIC nouvellement créé (assisté par un secrétariat de 2-3 personnes); •] 	<p>Ghana (Groupe africain)</p> <p>Groupe de travail de la société civile sur la mise en oeuvre et le suivi</p>	<p><i>11. [après la dernière phrase] Le Chef de cet organe central de coordination (UIT/SE-SMSI) et/ou de l'Alliance mondiale pour les TIC et le développement collaborera étroitement au niveau régional avec les coordonnateurs des grandes orientations et avec les Commissions régionales des Nations Unies.</i></p> <p>11. Le [modérateur/coordonnateur] de chaque équipe visée dans l'Annexe ci-après devrait à intervalles élaborer Chaque équipe constituée de multi-parties prenantes désignera parmi ses membres un ou plusieurs modérateurs chargés de coordonner ses travaux et d'élaborer, à intervalles réguliers, un rapport sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de Tunis à partir des informations que lui fourniront les parties prenantes et des résultats de leur collaboration, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement, arrêtés à l'échelle internationale, de la Déclaration du Millénaire, et le soumettre à [un organe de coordination donné]. Le [Chef de cet organe de coordination donné] soumettra des Ces rapports seront transmis à un organe de coordination qui présentera, à intervalles réguliers, des rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de son Règlement intérieur.</p> <p><i>[dernier alinéa du § 11]</i></p> <p>[Options en vue d'un organe de coordination donné (avec la participation de représentants de toutes les parties prenantes):</p> <p>.....;</p> <p><i>[ajouter un cinquième point noir:] une structure de type GTGI].</i></p>
---	--	---

	UIT UNESCO	<p>11. Le modérateur/coordonnateur de chaque équipe multi-parties prenantes visée dans l'Annexe ci-après devrait à intervalles élaborer un rapport sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis à partir des informations que lui fourniront les gouvernements et toutes les parties prenantes et des résultats de leur collaboration, en. Ces rapports devraient accorder aeedant accorder une attention particulière aux progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement, arrêtés à l'échelle internationale, dans de la Déclaration du Millénaire, et le soumettre à [un organe de coordination donné] et à la conversion de la fracture numérique en opportunités du numérique pour tous. Les coordonnateurs devraient soumettre ces rapports à une réunion générale des coordonnateurs des équipes multi-parties prenantes, qui choisira son propre président ou ses propres coprésidents. Le [Chef de eet organe de coordination donné] président ou les coprésidents soumettrasoumettront des rapports à intervalles réguliers des rapports - fondés sur les rapports des équipes multi-parties prenantes, sur les rapports concernant la mise en oeuvre dans les différents pays et sur l'inventaire - au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui rendra compte à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément aux dispositions pertinentes de son Règlement intérieur.</p> <p>— [Options en vue d'un organe de coordination donné (avec la participation de représentants de toutes les parties prenantes):</p> <ul style="list-style-type: none">• UIT/SE-SMSI;• "division existante de l'ONU" (à l'intérieur du DAES) pour le suivi des grandes conférences onusiennes;• une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies nouvellement créée, du type HLSOC (assistée par un secrétariat de 2-3 personnes);
--	---------------	--

		<p>• un forum du type Groupe d'études des Nations Unies sur les TIC nouvellement créé (assisté par un secrétariat de 2-3 personnes);</p>
	<p>Groupe de travail de la société civile sur les brevets, les droits d'auteur et les marques, Groupe de travail de la société civile sur l'information scientifique</p>	<p><i>[remplacer le § 11 par le texte suivant]</i> 11. Il sera constitué un organe de coordination global composé de trois représentants (des gouvernements, du secteur privé accrédité et de la société civile accréditée) pour chaque Groupe de travail multi-parties prenantes spécifique à chaque grande orientation, comme défini au § 10. Les chefs de toutes les institutions spécialisées de l'ONU seront membres de droit de cet organe de coordination. Nous appelons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à nommer un président de cet organe. Chaque Groupe de travail multi-parties prenantes spécifique à chaque grande orientation devrait, à intervalles réguliers, élaborer un rapport sur la mise en oeuvre des Plans d'action de Genève et de Tunis, sur la base des informations fournies par les parties prenantes et des propositions issues de la collaboration entre ces parties, en prêtant une attention particulière aux progrès dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international dans la Déclaration du Millénaire. Ce rapport sera soumis à l'organe de coordination global qui l'examinera et formulera des observations à son sujet. Cet organe présentera à intervalles réguliers des rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément à son règlement intérieur en vigueur. Dans les limites de ses ressources financières existantes, l'UIT apportera une assistance financière et administrative à cet organe de coordination global.</p>

	<p>Coalition informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p>11. Le [modérateur/coordonnateur] de chaque équipe visée en accordant une attention particulière aux progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement, arrêtés à l'échelle internationale, dedont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et le soumettre à [un organe de coordination donné].</p> <p><i>[après la deuxième phrase] Cet organe de coordination donné, et les autres mécanismes structurels du processus de suivi, doivent être situés géographiquement dans un pays du sud.</i></p> <p><i>[Nous sommes très favorables à la création d'un organisme de mise en oeuvre qui rendrait compte directement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, autrement dit d'un supra-organisme qui coordonnerait les travaux des grandes institutions dans différents domaines, sur le modèle des principes régissant le GTGI et disposant d'une branche distincte qui s'occupe de la gouvernance de l'Internet. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies pourrait jouer ce rôle. En outre, les structures de mise en oeuvre doivent impliquer de multi-parties prenantes, être établies dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif, une attention particulière étant portée à la parité hommes-femmes et à une représentation régionale équitable.]</i></p>
	<p>Groupe droits de l'homme</p>	<p><i>[Le Groupe droits de l'homme est favorable à la proposition de création d'un Groupe spécial interinstitutions des Nations Unies. Aucune des divisions ou institutions existantes des Nations Unies n'a à elle seule un champ d'action suffisamment étendu pour s'occuper des thèmes intersectoriels liés à la Déclaration de principes du SMSI. En outre, la diversité des organismes de la société civile participant au processus du SMSI, ainsi que le nombre et la variété des organisations intergouvernementales qui y prennent part, rendent nécessaire la création d'un nouvel organe d'action transversale (sous l'angle thématique comme sous l'angle régional), de manière à ce que les besoins de tous</i></p>

		<i>soient réellement pris en compte. Par ailleurs, un Groupe spécialisé interinstitutions serait préférable à une simple instance du type Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, car il permettrait de prendre des engagements véritables, de mieux suivre la mise en oeuvre des décisions, et de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte.]</i>
	République dominicaine	<i>[Le mot "coordonnateur" est préférable à "modérateur".] [L'UIT pourrait être le coordonnateur du Plan d'action.] [L'organe de coordination donné devrait être l'UIT. Néanmoins, il convient de créer une structure visant à empêcher qu'une seule organisation n'assure cette coordination.]</i>
	Canada	<i>[Le Canada n'est pas favorable à ce que l'UIT joue, dans des mécanismes de suivi ou de coordination, un rôle de premier plan qui outrepassse ses compétences fondamentales. Néanmoins, puisqu'elle est la principale organisatrice du SMSI et une entité clé dans le domaine des télécommunications, l'UIT a bien évidemment un rôle à jouer dans la mise en oeuvre des engagements du Sommet sur des questions relevant de ses compétences.]</i>
	Togo	<i>[Supprimer le § 11]</i>
	Conseil international des archives	<i>[Approuve le texte présenté par la plénière de la société civile et par le CCBI (observations) dans le DT/2(Rév.2).]</i>
	Commissions régionales des Nations Unies	<i>[Déplacer les § 10 et 11 dans le Chapitre 4 et les fusionner avec le § 29.]</i>
	Groupe d'action sur l'éducation, l'université et la recherche	<i>[Le Groupe d'action sur l'éducation pense que: i) l'approche multi-parties prenantes, telle que définie dans le premier paragraphe de la Déclaration de principes (phase de Genève) devrait être le principe directeur de tous les mécanismes de mise en oeuvre et de suivi du SMSI; ii) la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI et tout éventuel mécanisme de suivi devraient être placés sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;</i>

		<p><i>iii) l'équipe chargée de la mise en oeuvre devrait impliquer la participation de multiples parties prenantes et être constituée au terme d'un processus ouvert et inclusif, une attention particulière étant portée à la parité hommes-femmes et à une représentation régionale équitable;</i></p> <p><i>iv) cette équipe multi-parties prenantes devrait désigner parmi ses membres un ou plusieurs facilitateurs chargés de coordonner ses travaux (le mot coordonnateur est préférable à celui de modérateur);</i></p> <p><i>v) "le mécanisme/l'activité de coordination" devrait engager la participation de multiples parties prenantes et sa formation et ses méthodes de travail devraient s'inspirer dans une large mesure de l'expérience du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI);</i></p> <p><i>vi) le mécanisme/l'activité de coordination devrait être établi avant la fin du processus du SMSI, de préférence par le PrepCom-3;</i></p> <p><i>vii) la société civile devrait participer au processus de mise en oeuvre, de la conception au suivi, en passant par la mise en oeuvre.]</i></p>
	<p>Groupe de travail de la société civile sur la mise en oeuvre et le suivi</p>	<p><i>[nouveau paragraphe 12] 12. Nous réaffirmons notre détermination exprimée au § C1 8b) du Plan d'action de Genève visant à établir au niveau national un dialogue impliquant toutes les parties prenantes dans tous les pays et à faire d'elles une composante clé de l'actuel mécanisme de mise en oeuvre et de suivi.</i></p>

	Grass Roots & Shoots	<p><i>[Afin de mettre en oeuvre l'expérience et les enseignements du Sommet,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>i) il nous faut prendre en compte les médias sous toutes leurs formes;</i><i>ii) il faudrait faire comprendre au public que tous les actes de la vie quotidienne peuvent être effectués sans stress excessif;</i><i>iii) des séminaires devraient être organisés en autant d'endroits que possible;</i><i>iv) il convient de former les esprits à la "pensée positive" et à l'utilisation des nouveaux débouchés offerts par les TIC.]</i>
	Groupe de travail de la société civile sur le financement	<p><i>[Le terme "coordonnateur" est préférable à celui de "modérateur". Quels que soient les mécanismes retenus, il est souhaitable que le rapport annuel soit élaboré sur la base des présentations, discussions et interactions au niveau des institutions compétentes des Nations Unies, ainsi qu'à l'échelle régionale et nationale (parlements), et que les médias en rendent compte de manière à atteindre l'ensemble des populations.]</i></p>

Coalisation informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)	<p>Annexe</p> <p>Grandes orientations [Modérateur/Coordonnateur]</p> <p>C1. Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement DAES</p> <p>C2. L'infrastructure de l'information et de la communication UIT</p> <p>C3. L'accès à l'information et au savoir UNESCO</p> <p>C4. Le renforcement des capacités UIT avec l'UNESCO et UNIFEM</p> <p>C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC UIT</p> <p>C6. Créer un environnement propice PNUD</p> <p>C7. Les applications TIC PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • administration électronique UNESCO • commerce électronique OMS • téléenseignement OIT • télésanté PNUE • cybertravail FAO • cyberécologie UNESCO • cyberagriculture UNESCO • cyberscience <p>C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux UNESCO</p> <p>C9. Média ---</p> <p>C10. Dimensions éthiques de la société de l'information PNUD, avec UNIFEM Inter-Agency Network on Women and Gender Equality</p> <p>C11. Coopération internationale et régionale DAES</p> <p>B. Objectifs, buts et cibles DAES</p> <p>D. Pacte de solidarité numérique PNUD</p> <p>E. Suivi et évaluation DAES</p>
--	---

<p>Coalisation informelle sur le financement et Groupe sur les questions de genre (document conjoint)</p>	<p>Annexe</p> <p>Grandes orientations [Modérateur/Coordonnateur]</p> <p>C1. Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>C2. L'infrastructure de l'information et de la communication UIT + Commissions régionales des Nations Unies</p> <p>C3. L'accès à l'information et au savoir UIT + Commissions régionales des Nations Unies</p> <p>C4. Le renforcement des capacités UIT/UNESCO + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>C6. Créer un environnement propice UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>C7. Les applications TIC UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • administration électronique • commerce électronique • téléenseignement • télésanté • cybertravail • cyberécologie • cyberagriculture • cyberscience <p>UNESCO OMS OIT OMS/PNUE/UN-Habitat FAO UNESCO</p> <p>C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux UNESCO + Commissions régionales des Nations Unies UNESCO</p> <p>C9. Média ---</p> <p>C10. Dimensions éthiques de la société de l'information UNESCO</p> <p>C11. Coopération internationale et régionale UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>B. Objectifs, buts et cibles UIT + Commissions régionales des Nations Unies + organes politiques régionaux</p> <p>D. Pacte de solidarité numérique Organes politiques régionaux</p> <p>E. Suivi et évaluation UIT + Commissions régionales des Nations Unies + Alliance globale pour les TIC et le développement</p>
---	---

[La Résolution 1244 adoptée par le Conseil de l'UIT à sa session de juillet 2005 comporte l'annexe suivante:]

Possible rôle de "coordination"* de l'UIT dans la mise en oeuvre et le suivi des grandes orientations du SMSI, en fonction de leur corrélation avec ses compétences fondamentales, dans le cadre d'un processus multipartenaire

Grandes orientations	Corrélation avec les compétences fondamentales de l'UIT
C1 Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement	Forte (2)
C2 Infrastructure de l'information et de la communication	Très forte (1)
C3 Accès à l'information et au savoir	Forte (2)
C4 Renforcement des capacités	Forte (2)
C5 Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC	Très forte (1)
C6 Créer un environnement propice	Forte (2)
C7 Applications TIC	
• Cybergouvernement	Moyenne (3)
• Commerce électronique	Moyenne (3)
• Téléenseignement	Moyenne (3)
• Télésanté	Moyenne (3)
• Cybertravail	Moyenne (3)
• Cyberécologie	Moyenne (3)
• Cyberagriculture	Moyenne (3)
• Cyberscience	Moyenne (3)
C8 Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenu local	Faible (4)
C9 Médias	Faible (4)
C10 Dimensions éthiques de la société de l'information	Faible (4)
C11 Coopération internationale et régionale	Forte (2)
B Objectifs, buts et cibles	Forte (2)
D Pacte de solidarité numérique	Forte (2)
E Suivi et évaluation	Forte (2)

NOTE – *La terminologie utilisée ici n'est pas encore finalisée ou adoptée dans les projets de document pour la phase de Tunis du SMSI et elle n'est pas censée préjuger des résultats de cette phase.

- (1) Par corrélation "très forte" on veut dire que l'UIT pourrait jouer un rôle de "coordination" pour cette grande orientation, si nécessaire.
- (2) Par corrélation "forte" on veut dire que l'UIT pourrait jouer un rôle de "coordination en coopération" avec d'autres institutions des Nations Unies pour cette grande orientation, si nécessaire.
- (3) Par corrélation "moyenne" on veut dire que l'UIT pourrait être considérée comme l'une des parties prenantes pour cette grande orientation.
- (4) Par corrélation "faible" on veut dire que cette grande orientation pourrait être considérée comme ayant une pertinence limitée pour les compétences fondamentales de l'UIT.]

[La République du Ghana, en tant que coordonnateur du Groupe africain, propose que le mécanisme de suivi soit établi comme suit:

Afin d'édifier une société de l'information inclusive, le continent doit s'engager sans faille, sur les plans national, régional et international, à assurer durablement le suivi de la mise en oeuvre des accords et engagements obtenus dans le cadre du processus du SMSI aux Sommets de Genève et de Tunis.

Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il faut que toutes les parties prenantes coopèrent efficacement, dans le respect de leurs mandats respectifs et en mobilisant leurs connaissances spécialisées. Dans ce contexte, il est essentiel de créer un mécanisme de suivi, comme suit:

- Des comités nationaux de suivi du SMSI composés de toutes les parties prenantes (gouvernements, société civile, secteur privé, universitaires, collectivités locales et rurales, etc.) chargés de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre des décisions du Sommet et du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (ARAPKE).*
- Des commissions sous-régionales de coordination, au niveau des commissions économiques régionales, afin de suivre et de coordonner la mise en oeuvre à l'échelle sous-régionale.*
- Une commission établie au niveau continental et chargée de la mise en oeuvre et du suivi technique, placée sous l'égide de la Commission de l'Union africaine et pour la coordination technique, sous celle de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Cette commission technique sera composée:*
 - de membres du Bureau de Bamako, qui en constitueront le noyau principal;*
 - d'experts des commissions nationales de suivi;*
 - de membres des commissions économiques régionales;*
 - de membres d'organisations régionales et de réseaux régionaux.*

Afin de mettre en oeuvre la structure et les recommandations ainsi décrites, une conférence régionale devrait être organisée tous les deux ans pour évaluer la mise en oeuvre des décisions du SMSI et de l'ARAPKE, en fonction des rapports nationaux, sectoriels et sous-régionaux qui seront établis par toutes les parties prenantes.]

[La FAO approuve le texte présenté dans l'Annexe du DT/2(Rév.2) et souhaiterait être le coordonnateur pour la grande orientation C7. téléenseignement et cyberagriculture.]

[Les Commissions régionales des Nations Unies proposent de tenir compte de la dimension régionale du processus de suivi et de mise en oeuvre en donnant aux Commissions régionales la possibilité de participer de manière adéquate à la mise en oeuvre des grandes orientations énumérées dans l'Annexe.]

[Le Conseil international des archives (ICA) demande à faire partie de l'équipe de parties prenantes responsable de la mise en oeuvre. L'ICA souhaiterait travailler sur les grandes orientations C2 et C7 (administration électronique).]

[Récapitulatif des recommandations formulées par le Groupe spécialisé éducation, université et recherche en vue de la création de lignes directrices pour une plate-forme de "cognitivité ouverte":

Quatre éléments sont nécessaires à la création de cette plate-forme:

- i) un système central à code source ouvert (assurant une continuité entre le système d'exploitation et les logiciels de bureautique);*
- ii) une exemption des droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'éducation;*

- iii) *un fonds pour le service universel (ou un barème spécial applicable à l'enseignement);*
- iv) *l'interopérabilité et l'ouverture illimitée de l'Internet et d'autres TIC;*

Quatre stratégies sont nécessaires à la réalisation de cette plate-forme:

- i) *formation d'enseignants utilisant les TIC et une pédagogie de cognitivité ouverte;*
- ii) *établissement d'un consortium de didacticiens ouverts et d'un organe de validation;*
- iii) *entrée dans les programmes scolaires des disciplines médias et TIC et création d'un observatoire;*
- iv) *élaboration d'une charte internationale des chercheurs et création d'un bureau des réclamations.]*

[De l'avis du Groupe spécialisé éducation, université et recherche:

- i) *le mécanisme de coordination pour l'éducation et le renforcement des capacités devrait faire figurer ces lignes directrices dans sa grande orientation;*
 - ii) *le mécanisme de coordination dev Ce rait être identique pour les grandes orientations C3, C4 et C7 (téléenseignement), de manière à permettre la mise en commun des ressources et l'adaptabilité;*
 - iii) *le mécanisme de coordination devrait impliquer de multiples parties prenantes et ses méthodes de travail devraient s'inspirer de celles du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI);*
 - iv) *chaque équipe multi-parties prenantes devrait décider de ses propres modalités de coordination.]*
- i) **[Le Programme TIC pour le développement (ICTDP'B, Bangladesh) propose la création d'un programme de surveillance destiné à assurer le suivi et le contrôle des activités et à en promouvoir d'autres en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action. Succinctement, le rôle de ce programme serait le suivant:**
 - ii) *Ce programme évaluera les obstacles auxquels le pays doit faire face et lui prêtera une assistance technique afin de les surmonter.*
 - iii) *Ce programme sera dirigé et organisé par l'UIT. Les Etats Membres seront invités à coopérer et à collaborer à cette initiative. Un mandat sera établi pour la totalité du mécanisme.*
 - vi) *Un Comité central de coordination (CCC) sera établi au niveau régional avec la participation de représentants des régions Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine, etc.*
 - v) *Un pôle régional fort sera constitué avec la participation d'organismes intergouvernementaux et d'autres parties prenantes.*
 - vi) *Il sera établi un comité national, qui sera chargé de rendre compte au pôle régional en fournissant des indicateurs ICT4D sur le plan national; en outre, une équipe composée de représentants de toutes les parties prenantes sera constituée.*
 - vii) *Des mises à jour seront disponibles tous les trimestres; les pays communiqueront des informations sur leur situation, recevront des informations sur celle des autres pays et pourront demander que leur situation soit revue.*
 - viii) *Le programme aura une envergure internationale et une capacité de suivi indépendante.*

Chapitre quatre – La suite

Texte existant	Sources du texte proposé	Texte proposé
<p>26. L'édification d'une société de l'information sera une opération de longue haleine. Nous nous engageons donc à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer le suivi dans la durée de la mise en oeuvre des accords et des engagements pris pendant le processus du SMSI et pendant ses Sommets de Genève et de Tunis. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il faut que toutes les parties prenantes coopèrent efficacement, dans le respect de leurs mandats et en mobilisant leurs connaissances spécialisées.</p>	Ghana (Groupe africain)	26. <i>[après la dernière phrase]</i> Le mécanisme de suivi devrait être fondé sur une approche multi-parties prenantes. Il est nécessaire d'établir des mécanismes de mise en oeuvre adaptés impliquant la participation d'organismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. Il faudrait prévoir des mécanismes de financement appropriés en vue de la mise en oeuvre des plans d'action à long terme nécessaires à l'édification de la société de l'information.
	Togo	26. <i>[dernière phrase]</i> Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il faudrait importe que toutes les parties prenantes coopèrent efficacement, dans le respect de leurs mandats et en mobilisant leurs connaissances spécialisées.
	Union interparlementaire	26. <i>[après la dernière phrase]</i> Nous demandons que les parlements, par l'intermédiaire de leur organisation mondiale l'Union interparlementaire, soient étroitement associés à ce processus.
	Commissions régionales des Nations Unies	26. <i>[dernière phrase]</i> Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, et compte dûment tenu des priorités régionales et des plans d'action régionaux , il faut que
	Samoa	<i>[Le mot "décisions" est préférable à "accords".]</i>
	République dominicaine	<i>[Le mot "accords" est préférable à "décisions".]</i> 26. <i>[dernière phrase]</i>, il faut que les gouvernements et toutes les parties prenantes coopèrent
	Groupe Jeunesse du SMSI	<i>[nouveau § 26bis. 1]</i> 26bis. 1. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec les institutions compétentes des Nations Unies et les organismes internationaux qui s'occupent de développement, de reconvoquer les parties prenantes au SMSI en 2010 et en 2015 pour examiner l'état d'avancement des Plans d'action de Genève et Tunis et, dans l'hypothèse d'un relâchement, d'appeler à un renouvellement des engagements et à une intensification de l'appui offert.

	Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI)	<p><i>[nouveau § 26bis. 2]</i> 26bis. 2. Nous sommes conscients des efforts déployés ces dernières années par plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales, Nations Unies y compris, pour expliciter la nature et les potentialités des méthodes impliquant de multiples parties prenantes et pour développer une réflexion critique sur les pratiques antérieures, ainsi que pour formuler des propositions en vue d'améliorer la coopération et le dialogue futurs. Nous soutenons ces initiatives qui contribuent à la mise en oeuvre de formes de gouvernance plus participatives, à tous les niveaux, et sommes prêts à participer au renforcement des engagements pris par les Nations Unies en ce sens.</p>
27. [Nous sommes d'avis que le suivi de la gouvernance de l'Internet devrait être séparé des autres opérations et organisé selon les propositions exposées dans le chapitre trois.]	Commissions régionales des Nations Unies, Samoa	<p><i>[Ce paragraphe, qui fait double emploi, pourrait être supprimé.]</i></p>
	République dominicaine	<p><i>[remplacer par ce qui suit]</i> 27. Le suivi de la gouvernance de l'Internet devrait être lié au suivi des questions et mandats découlant de ce Sommet et devrait être organisé selon les propositions approuvées dans le Chapitre trois.</p>
28. Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions auxquelles parviendra le Sommet.	Ghana (Groupe africain)	<p>28. Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de l'UIT de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions auxquelles parviendra le Sommet.</p>
29. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer - avec le concours de toutes les parties prenantes, et en utilisant pleinement les mécanismes de coordination existants au sein de l'Organisation ou avec elle - le suivi sur le long terme au sein du système des Nations Unies des accords et engagements pris au SMSI et de prévoir le soutien d'un secrétariat adéquat. Il lui est en outre demandé de soumettre un rapport périodique à l'Assemblée générale des Nations Unies sur ces activités de suivi.	Ghana (Groupe africain)	<p><i>29. [avant la première phrase]</i> Nous approuvons l'établissement, au niveau régional, de partenariats entre de multiples parties prenantes articulés autour des Commissions régionales des Nations Unies et visant à assurer la mise en oeuvre des décisions prises à Genève et à Tunis et à organiser tous les deux ans des conférences régionales de suivi.</p>
	UIT UNESCO	<p>29. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer - avec le concours des gouvernements et de toutes les parties prenantes, ... sur ces activités de suivi, sur la base des rapports périodiques présentés par la présidence ou par les coprésidents de la réunion des coordonnateurs des équipes multi-parties prenantes.</p>

	Samoa	<p>29. Nous demandons d'assurer - avec le concours des gouvernements et de toutes les parties prenantes, et en utilisant pleinement les mécanismes de coordination existants au sein de l'Organisation ou avec elle - le suivi sur le long terme au sein du système des Nations Unies des accords décisions et engagements pris au SMSI et de prévoir</p>
	Union européenne	<p><i>[remplacer le § 29 par ce qui suit]</i> 29. Nous insistons sur l'importance du suivi fondé sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Ces activités de suivi seront axées sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces résultats et définiront les contraintes et les obstacles auxquels se heurte cette mise en oeuvre. Elles seront aussi l'occasion d'analyser de nouveaux enjeux et problèmes. Ce suivi devrait être assuré dans le cadre des Nations Unies pour faciliter l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, comme défini dans la Résolution 57/270B de l'Assemblée générale.</p>
	République dominicaine	<p><i>[Le mot "accords" est préférable à "décisions".]</i> <i>[Approuve le texte présenté par le Brésil dans le DT/5.]</i></p>
	CCBI	<p><i>[Le CCBI approuve le concept de tribune de discussion pour présenter les informations requises et servir de cadre à un échange de vues, afin d'accélérer la croissance et l'évolution de la société de l'information.</i></p> <p><i>2. Toute instance ou initiative devrait être le fruit d'un effort conjoint, à égalité entre toutes les parties prenantes. De l'avis du CCBI, toute instance susceptible d'être créée dans le cadre du suivi de la phase de Tunis du SMSI ne saurait être habilitée à prendre des décisions, pas plus qu'elle ne saurait être le fruit d'un nouvel organisme intergouvernemental.</i></p> <p><i>3. Les membres du CCBI reconnaissent qu'il sera nécessaire de procéder en continu à une évaluation et à une analyse des protocoles des phases de Genève et de Tunis du SMSI, dans la mesure où ils ont trait à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire. Il s'agit là d'un point important pour déterminer les modalités futures du suivi et de la mise en oeuvre.]</i></p>

	Espagne	[Nouveau § 30] 30. Nous proposons la création d'une Journée mondiale de l'Internet. Cette initiative pourrait contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel, et, plus généralement, aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.
--	---------	--

[Dans l'esprit de la proposition formulée au nouveau § 30, l'Espagne s'apprête à célébrer le 25 octobre prochain, pour la première fois, la Journée nationale de l'Internet. Tant la société civile (écoles, mairies, syndicats, associations professionnelles, associations d'internautes...) que le secteur privé s'associeront à cette célébration qui, pour sa première édition, sera axée sur les résultats de la phase de Genève du Sommet (en effet, cette Journée aura lieu avant le Sommet de Tunis).]
